

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

Du Lundi 27 avril 2009

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-LE
GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjoint,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS,
GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, HENRY, BATTAS, LE LOUARN, LAPORTE,
TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, KERHARDY Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ◆ Madame BERTRAND, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur COLAS,
- ◆ Madame QUEMERE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame MESGOUEZ,
- ◆ Madame DAGORN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame DANIEL,
- ◆ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur TREMEL,
- ◆ Monsieur PIERRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DUBOIS,

Ouverture de la séance à 18 h 15.

Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Délégation de service public : Election des membres de la Commission d'ouverture des plis concernant l'avenant des contrats d'affermage eau et assainissement

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire au Cadre de Vie, aux Réseaux, à l'Eau et à l'Assainissement, procède à l'élection des titulaires et des suppléants de la commission d'ouverture de plis concernant l'avenant des contrats d'affermage eau et assainissement :

Bureau électoral : Mademoiselle BATTAS et Monsieur KERHARDY,

Election des titulaires : Les listes déposées dans les conditions fixées par la délibération du lundi 30 mars 2009 sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2
➤ M. ESSEMILAIRE ➤ M. LAIR ➤ Mme DAGORN ➤ M. LEROUX ➤ M. FAISANT	➤ M. KERHARDY ➤ M. TREMEL

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 33		Suffrages exprimés : 31	
Nombre de voix	Liste 1	Liste 2	
	25	6	

Sont élus :

Membres titulaires	
➤	M. ESSEMILIARE
➤	M. LAIR
➤	Mme DARGORN
➤	M. LEROUX
➤	M. KERHARDY

Election des suppléants : Les listes déposées dans les conditions fixées par la délibération du lundi 30 mars 2009 sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2
➤ M. BURLOT ➤ M. FAISANT ➤ Mme DUREL ➤ M. FLAGEUL ➤ Mme MESGOUEZ	➤ Mme DUBOIS ➤ M. TAILLEBEAU

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 33		Suffrages exprimés : 33
Nombre de voix	Liste 1	Liste 2
	27	6

Sont élus :

Membres suppléants	
➤	M. BURLOT
➤	M. FAISANT
➤	Mme DUREL
➤	M. FLAGEUL
➤	Mme DUBOIS

2. Approbation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales suite à enquête publique

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire au Cadre de Vie, aux Réseaux, à l'Eau et à l'Assainissement, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0
approuve le zonage d'assainissement pluvial, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux et dit que le dossier de zonage d'assainissement pluvial est tenu à la disposition du public à la mairie de PLERIN aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

3. Lieu-dit l'Arrivée – Déclassement et aliénation d'emprises de chemins et voie au profit de BC Partner's – Résultat de l'enquête – Signature de l'acte

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire à l'Urbanisme, par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 1

déclasse du domaine public communal un terrain d'environ 370 m² correspondant à un tronçon de la VC n° 27, vend au profit de BC PARTNER'S une superficie totale d'environ 5 177 m² correspondant à des chemins (environ 4 807 m²) et à une portion de la VC n° 27 (environ 370 m²), au prix net de 11 €uros le m², soit un montant total de 56 947 €uros et autorise Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous autres documents nécessaires au transfert de propriété.

4. Zone AUs Chêne Vert numéro 2 : Modification du Plan Local d'urbanisme

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, par :

Voix pour 26 Voix contre 7 Abstention 0

abroge la délibération du 22 juin 2007, approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant une partie de la zone AUs du Chêne Vert qui sera classée en zone AUrc n° 19, précise que les principes d'aménagement suivants devront être respectés par le lotisseur :

- accès à la zone (accès principal : rue du Chêne Vert, accès secondaire pour quelques lots : rue du Grippet),
- maintien en zone non constructible d'une superficie minimale de 8 800 m² pour création d'un espace vert,
- traitement des eaux pluviales selon les directives de la Commune,
- création d'un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux,
- réserve de terrains pour les accédants à la propriété (procédure Pass Foncier),
- réaménagement de la rue du Chêne Vert au droit du lotissement.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant la participation financière de l'aménageur, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et de préciser que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

5. Subvention exceptionnelle au Plérin Pétanque

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller Municipal délégué au Sport, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur le Maire à verser au Plérin Pétanque une subvention exceptionnelle de 312 € et précise que les crédits sont prévus au budget 2009.

6. Subvention exceptionnelle à l'ARVTT Plérinaise

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller Municipal délégué au Sport, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur le Maire à verser à l'ARVTT une subvention exceptionnelle de 500 € et précise que les crédits sont prévus au budget 2009

7. Requalification globale du site des Rosaires

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

créé un groupe de travail sur la requalification globale du site des Rosaires, approuve la constitution de ce groupe comme suit :

- Mme MESGOUEZ, Adjointe
- M. PEDRON, Adjoint
- M. ESSEMILAIRE, Adjoint
- M. Philippe FAISANT, Conseiller Municipal
- Mme Marie LE LOUARN, Conseillère Municipale
- M. Pascal LAPORTE, Conseiller Municipal
- M. Jean Luc COLAS, Conseiller Municipal
- M. Hubert COATLEVEN, Conseiller Municipal
- M. Denis TREMEL, Conseiller Municipal
- M. Patrice PIERRE, Conseiller Municipal
- M. Jean-Yves TAILLEBEAU, Conseiller Municipal
- Le ou La Président(e) de la Rosarienne
- Le ou La Président(e) de l'association des Cabines de Clairefontaine
- Le ou La Président(e) du Haut des Rosaires
- Le ou La Président(e) du Collectif Henri Barbusse
- Le ou La Président(e) de Terre et Mer
- Le ou La Président(e) de Tournemine

et précise que le groupe de travail, à son initiative, pourra inviter ponctuellement des personnes qualifiées.

8. Création d'un accueil collectif des enfants de 2 à 3 ans

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire à l'Enfance – Jeunesse, par :

Voix pour 22 Voix contre 6 Abstentions 5

adopte la création d'un multi-accueil collectif spécifique des enfants de 2 à 3 ans au sein de la Maison de la Petite Enfance « La Ribambelle », autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'agrément correspondante auprès du Président du Conseil Général des Côtes d'Armor, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse, établi avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de prendre en compte cette extension d'ouverture et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention, pour l'aide aux investissements concernant ce projet (acquisitions et travaux), auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.

9. Approbation du Règlement Intérieur et création d'une commission de la Maison de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire à l'Enfance - Jeunesse, par :

Voix pour 22 Voix contre 6 Abstentions 5

adopte le nouveau Règlement Intérieur de la Maison de la Petite Enfance, rend applicable ce nouveau Règlement Intérieur à la date du 1^{er} mai 2009 et crée la commission de la Maison de la Petite Enfance comme suit :

Titulaires	Suppléants
Anne Marie DUREL, Conseillère Municipale Delphine MESGOUEZ, Conseillère Municipale François ESSEMILAIRE, Conseiller Municipal Suzanne LE TIEC, Conseillère Municipale	Claudine DAGORN, Conseillère Municipale Christine DANIEL, Conseillère Municipale Guenaëlle BATTAS, Conseillère Municipale Jean-Marie BENIER, Conseiller Municipal
le (la) directeur (-trice) de la Maison de la Petite Enfance, le (la) directeur (-trice) de l'Enfance Jeunesse, un(e) représentant(e) des services de la Protection Maternelle et Infantile, un(e) représentant(e) de l'Inspection Académique, un(e) représentant(e) de la Caisse d'Allocations Familiales.	

10. Contribution au fonctionnement du service de médecine scolaire

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire à l'Enfance - Jeunesse, par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 1

autorise Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire, d'un montant de 3 545,76 € pour l'année 2008 à l'Œuvre d'Hygiène Sociale des Côtes d'Armor, pour laquelle une somme prévisionnelle a été inscrite au budget 2009.

11. Maison de la Petite Enfance – adhésion et attribution d'une subvention à l'association des ludothèques françaises année 2009

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire à l'Enfance – Jeunesse, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

adhère à l'Association des Ludothèques Françaises pour l'année 2009, attribue une subvention de fonctionnement à l'Association des Ludothèques Françaises, d'un montant de 64 €uros et précise que cette dépense sera imputée au BP 2009.

12. Autorisation du Maire à ester en justice : (huis clos)

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur Ronan KERDRAON Maire à ester en justice devant le tribunal correctionnel - Tribunal de Grande Instance de Guingamp dans l'affaire impliquant un agent communal de Plérin, désigne comme avocat, Maître Patrick ELGHOZI (SCP d'avocats – 1, avenue de la Libération à Saint-Brieuc) pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire auprès du tribunal correctionnel ainsi qu'auprès du conseil disciplinaire et autorise le règlement des frais et honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

13. Autorisation du Maire à ester en justice : contentieux Deniel

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur Ronan KERDRAON Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Rennes, désigne - DESIGNE Maître Vincent LAHALLE pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire auprès du Tribunal Administratif de Rennes et autorise le règlement des frais et honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

14. Autorisation du Maire à ester en justice : contentieux Le Dantec

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur Ronan KERDRAON Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Rennes, désigne comme avocat, Maître Vincent LAHALLE pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire auprès du tribunal administratif et autorise le règlement des frais et honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Ronan KERDRAON